

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le quatorzième jour du mois de septembre en l'an deux mille quinze, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 30 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS (ÈRE) :**  
Gratien Tardif  
Jean-Pierre Ducruc  
Michel Routhier  
Catherine Marquis  
Guy Boucher  
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 0 citoyen.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Voirie  
Enseignes de bienvenue  
- Soumission(s) et octroi de contrat
- 3) Hygiène du milieu  
Assainissement des eaux usées  
- Formation et nomination d'un comité de sélection

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

Levée de l'assemblée

### 214-2015 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **VOIRIE**

#### **ENSEIGNES DE BIENVENUE**

### 215-2015 **SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT**

Une (1) soumission reçue :

	<b><u>OPTION 1</u></b>	<b><u>OPTION 2</u></b>
	<b>VINYLE DÉCOUPÉ</b>	<b>3D</b>
➤ Les Enseignes PALA	19 752,71 \$	23 891,81 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à « Les Enseignes PALA » pour le prix de 23 891,81 \$ pour 3 enseignes en 3D, taxes incluses, selon l'offre présentée.

**SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

216-2015

**FORMATION ET NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION**

**ATTENDU QU'**il est requis de former un comité de sélection qui aura la responsabilité d'évaluer de façon impartiale et objective la qualité des offres reçues par rapport au mandat à réaliser dans le projet de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire visant des infrastructures d'eaux usées;

**ATTENDU** l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec qui oblige le conseil municipal à créer un comité lors de contrat relatif à la fourniture de services professionnels;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection aura à agir dans leur fonction dans le dossier « Appel d'offres de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire visant des infrastructures d'eaux usées »;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de former un comité appelé « Comité de sélection » et de nommer les personnes suivantes pour agir sur ledit comité :

M. Stéphane Bergeron, ingénieur MRC de Lotbinière  
M. Henri Thibodeau, résidant  
M. Daniel Faucher, résidant  
Mme France Dubuc, secrétaire

**PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU  
RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006**

217-2015

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 40 heures.

\_\_\_\_\_  
Jacques Gauthier  
Maire

\_\_\_\_\_  
France Dubuc  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.